

Organisme de formation

Ufcv

27 Avenue du 6 Juin 14000 Caen
Tél. 02 31 86 66 08

Contact : Mme Marylène LECAPLAIN

Formationpro-nmd@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 00655

Lieu de la formation

CCI Porte de Normandie

215 route de Paris 27000 EVREUX

Tél : 02 31 86 66 08

formationpro-nmd@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557

Code CPF : 241669

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date de début : 15 septembre 2022

Date de fin : 30 juin 2023

► Enseignement théorique : 623 heures soit 35 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 637 heures minimum soit 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

Durée totale de la formation : 1260 heures sur 41 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu

Certification partielle : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : **nous consulter**

Engagement qualité des formations

► **Label qualité OPQF** Certificat n°05 17 AP 004174

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Conditions d'accès à la formation

- Etre titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité

- Posséder une expérience d'au moins 200h sur 3 mois en animation auprès de publics

Ou Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)

- Satisfaire aux épreuves de sélection

- Posséder un tuteur ayant une expérience significative dans le domaine de l'animation dans la structure d'alternance.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès
Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPjeps animation sociale, analyse détaillée d'une animation de groupe

► **Dates** :

Réunion d'information :

Le vendredi 10 juin et le mercredi 22 juin à 14h

Le jeudi 1^{er} septembre à 14h

Test et entretien de sélection :

Le vendredi 17 juin, le jeudi 30 juin et le lundi 5 septembre (toute la journée)

► **Lieu** : au centre de formation

Coûts : 7 407 €

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4^a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Financement :

La Région Normandie et le **FSE** financent 6 places pour **les demandeurs d'emploi** sortis de formation initiale depuis au moins 9 mois.

La formation est **ouverte à l'apprentissage** pour les personnes **âgées de 18 à 29 ans** ou sans condition d'âge pour les personnes ayant **une reconnaissance RQTH**.

Plus d'information sur www.cfa-sat.fr

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social

► Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir juin 2022

► **Clôture des inscriptions** : 5 septembre 2022

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRJSCS sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (III et II) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

📅 Planning de la formation

SEPTEMBRE 2022			OCTOBRE 2022			NOVEMBRE 2022			DECEMBRE 2022			JANVIER 2023			FEVRIER 2023			MARS 2023			AVRIL 2023			MAI 2023			JUN 2023		
je	1		sa	1		ma	1		je	1	MPRO	di	1		me	1	MPRO	me	1	FOAD	sa	1		lu	1		je	1	MPRO
ve	2		di	2		me	2	MPRO	ve	2	MPRO	lu	2	OF	je	2	MPRO	je	2	OF	di	2		ma	2	OF	ve	2	MPRO
sa	3		lu	3	MPRO	je	3	MPRO	sa	3		ma	3	OF	ve	3	MPRO	ve	3	OF	lu	3	OF	me	3	FOAD	sa	3	
di	4		ma	4	MPRO	ve	4	MPRO	di	4		me	4	FOAD	sa	4		sa	4		ma	4	OF	je	4	OF	di	4	
lu	5		me	5	MPRO	sa	5		lu	5	OF	je	5	OF	di	5		di	5		me	5	FOAD	ve	5	OF	lu	5	MPRO
ma	6		je	6	MPRO	di	6		ma	6	OF	ve	6	MPRO	lu	6	OF	lu	6	MPRO	je	6	OF	sa	6		ma	6	MPRO
me	7		ve	7	MPRO	lu	7	OF	me	7	FOAD	sa	7		ma	7	OF	ma	7	MPRO	ve	7	OF	di	7		me	7	MPRO
je	8		sa	8		ma	8	OF	je	8	OF	di	8		me	8	FOAD	me	8	MPRO	sa	8		lu	8		je	8	MPRO
ve	9		di	9		me	9	FOAD	ve	9	OF	lu	9	MPRO	je	9	OF	je	9	MPRO	di	9		ma	9	OF	ve	9	MPRO
sa	10		lu	10	OF	je	10	OF	sa	10		ma	10	MPRO	ve	10	OF	ve	10	MPRO	lu	10		me	10	FOAD	sa	10	
di	11		ma	11	OF	ve	11		di	11		me	11	MPRO	sa	11		sa	11		ma	11	MPRO	je	11	OF	di	11	
lu	12		me	12	FOAD	sa	12		lu	12	OF	je	12	MPRO	di	12		di	12		me	12	MPRO	ve	12	OF	lu	12	OF
ma	13		je	13	OF	di	13		ma	13	OF	ve	13	MPRO	lu	13	MPRO	lu	13	MPRO	je	13	MPRO	sa	13		ma	13	OF
me	14		ve	14	OF	lu	14	OF	me	14	FOAD	sa	14		ma	14	MPRO	ma	14	MPRO	ve	14	MPRO	di	14		me	14	FOAD
je	15	OF	sa	15		ma	15	OF	je	15	OF	di	15		me	15	MPRO	me	15	MPRO	sa	15		lu	15	MPRO	je	15	OF
ve	16	OF	di	16		me	16	FOAD	ve	16	OF	lu	16	OF	je	16	MPRO	je	16	MPRO	di	16		ma	16	MPRO	ve	16	OF
sa	17		lu	17	MPRO	je	17	OF	sa	17		ma	17	OF	ve	17	MPRO	ve	17	MPRO	lu	17	MPRO	me	17	MPRO	sa	17	
di	18		ma	18	MPRO	ve	18	OF	di	18		me	18	FOAD	sa	18		sa	18		ma	18	MPRO	je	18		di	18	
lu	19	OF	me	19	MPRO	sa	19		lu	19	MPRO	je	19	OF	di	19		di	19		me	19	MPRO	ve	19	MPRO	lu	19	OF
ma	20	OF	je	20	MPRO	di	20		ma	20	MPRO	ve	20	OF	lu	20	MPRO	lu	20	OF	je	20	MPRO	sa	20		ma	20	OF
me	21	OF	ve	21	MPRO	lu	21	MPRO	me	21	MPRO	sa	21		ma	21	MPRO	ma	21	OF	ve	21	MPRO	di	21		me	21	FOAD
je	22	OF	sa	22		ma	22	MPRO	je	22	MPRO	di	22		me	22	MPRO	me	22	FOAD	sa	22		lu	22	OF	je	22	OF
ve	23	OF	di	23		me	23	MPRO	ve	23	MPRO	lu	23	MPRO	je	23	MPRO	je	23	OF	di	23		ma	23	OF	ve	23	OF
sa	24		lu	24	MPRO	je	24	MPRO	sa	24		ma	24	MPRO	ve	24	MPRO	ve	24	OF	lu	24	MPRO	me	24	FOAD	sa	24	
di	25		ma	25	MPRO	ve	25	MPRO	di	25		me	25	MPRO	sa	25		sa	25		ma	25	MPRO	je	25	OF	di	25	
lu	26	MPRO	me	26	MPRO	sa	26		lu	26	MPRO	je	26	MPRO	di	26		di	26		me	26	MPRO	ve	26	OF	lu	26	MPRO
ma	27	MPRO	je	27	MPRO	di	27		ma	27	MPRO	ve	27	MPRO	lu	27	OF	lu	27	OF	je	27	MPRO	sa	27		ma	27	MPRO
me	28	MPRO	ve	28	MPRO	lu	28	MPRO	me	28	MPRO	sa	28		ma	28	OF	ma	28	OF	ve	28	MPRO	di	28		me	28	MPRO
je	29	MPRO	sa	29		ma	29	MPRO	je	29	MPRO	di	29					me	29	OF	sa	29		lu	29		je	29	MPRO
ve	30	MPRO	di	30		me	30	MPRO	ve	30	MPRO	lu	30	MPRO				je	30	OF	di	30		ma	30	MPRO	ve	30	OF
			lu	31	MPRO				sa	31		ma	31	MPRO				ve	31	OF				me	31	MPRO			

MPRO : Structure Alternance :	777 h
OF : Temps Centre Organisme Formation :	623 h
dont FOAD : Temps FOFormation A Distance :	112 h

week-end

jour férié

Congés imposés financement Région

certification

vacances scolaires (zone B)